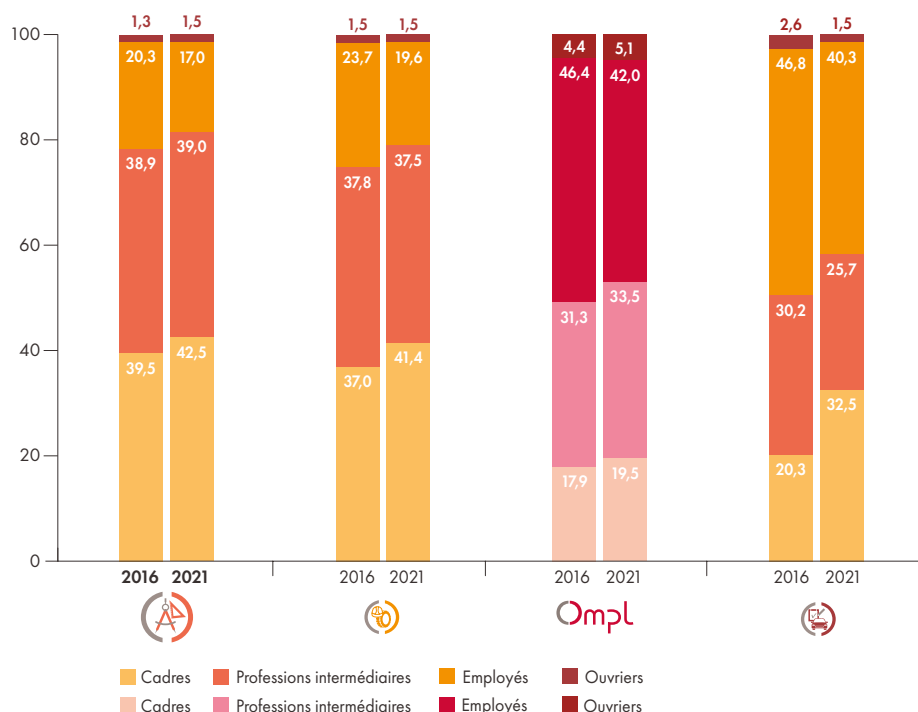


CATÉGORIES SOCIALES

Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS/DSN fournies par l'Insee et de prévisions statistiques. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.

Répartition des salariés par catégorie sociale (%)



Sources: Insee, DADS/DSN, 2016-2021.

PRÉPONDERANCE DES CADRES

- La catégorie des cadres rassemble la plus grande part des salariés de la branche (42,5 %). Avec un écart de + 3,5 points, elle est un peu plus représentée que les professions intermédiaires qui forment la deuxième catégorie la plus importante (39 %).
- Par rapport à 2016, la part des cadres a varié de + 3 points. En revanche, la proportion des professions intermédiaires (+ 0,1 point) et des ouvriers (+ 0,2 point) a stagné alors que la part des employés (- 3,3 points) s'est repliée.
- Au niveau du secteur, les ordres de grandeurs sont similaires à ceux de la branche bien que les sens de variations divergent sensiblement: progression de la part des cadres (+ 4,4 points), stagnation pour les professions intermédiaires (- 0,3 point) et les ouvriers (0 point), tendance à la baisse pour les employés (- 4,1 points).



Catégorie sociale: la catégorie sociale « cadres et professions intellectuelles supérieures » telle que définie par l'Insee est plus large que les seuls « cadres » au sens statutaire. Elle comprend également des professions qui requièrent des connaissances très approfondies sans pour autant bénéficier du statut de cadres.

L'appellation « **professions intermédiaires** » regroupe des individus qui occupent une position intermédiaire entre les cadres et les agents d'exécution (ouvriers ou employés). Elle comprend les techniciens, agents de maîtrise, infirmières, dessinateurs, préparateurs en pharmacie...

Dans le contexte des branches professionnelles des professions libérales l'appellation « **ouvriers** » de l'Insee concerne essentiellement les ouvriers de maintenance, de nettoyage, les chauffeurs livreurs...

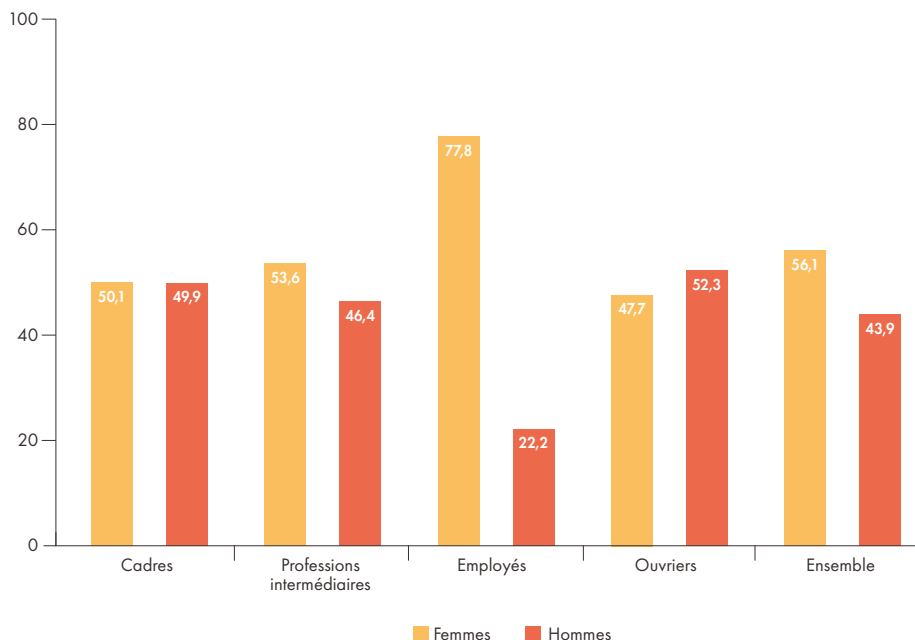


FORTE FÉMINISATION DES EMPLOYÉS

Au regard de la proportion de femmes, les catégories sociales sont très inégalement féminisées.

- Le taux de féminisation est maximal chez les employés (77,8 %) et il excède de 21,7 points celui de la branche dans son ensemble (56,1 %), alors qu'il est minimal pour les ouvriers (47,7 %). La parité est cependant presque établie chez les cadres.
- En retour, les hommes sont surreprésentés parmi les ouvriers (52,3 %) alors qu'ils ne représentent que 43,9 % de l'ensemble des effectifs.

Répartition des genres par catégorie sociale (%)



Source : Insee, DSN, 2021.

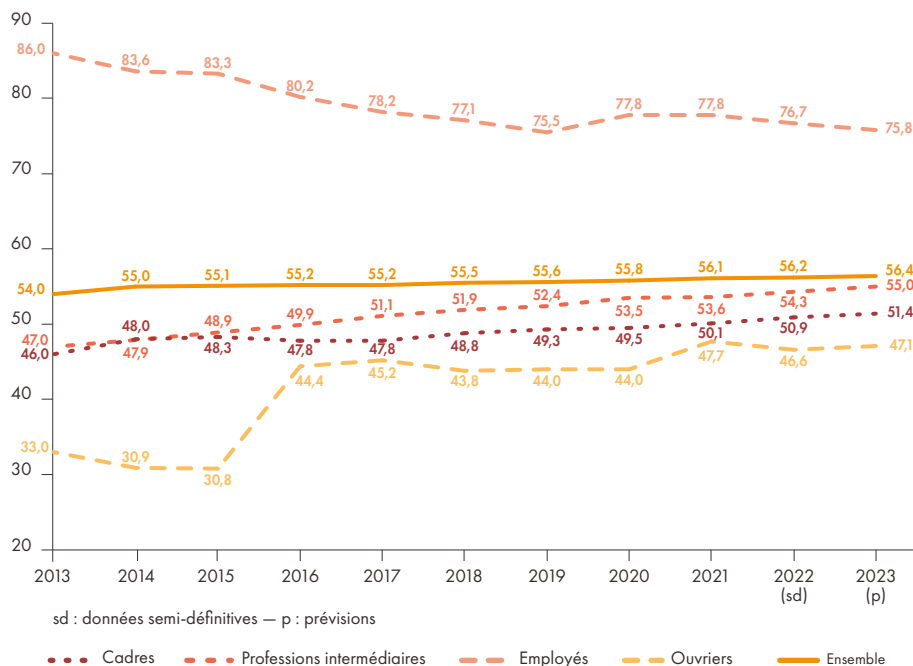


LÉGÈRE PROGRESSION DU TAUX DE FÉMINISATION

Si, par rapport à 2013 le taux de féminisation de la branche tend à augmenter (+ 2,4 points selon les prévisions pour 2023), l'évolution au sein des différentes catégories sociales présente quelques nuances :

- les ouvriers (+ 14,1 points) et les employés (+ 10,2 points) sont caractérisés par les évolutions les plus remarquables. Selon les estimations, leurs taux de féminisation respectifs devraient atteindre 47,1 % et 75,8 % en 2023 ;
- en revanche, les deux autres catégories connaissent des évolutions plus limitées sur la période : + 5,4 points pour les cadres et + 8 points pour les professions intermédiaires.

Évolution du taux de féminisation par catégorie sociale (%)



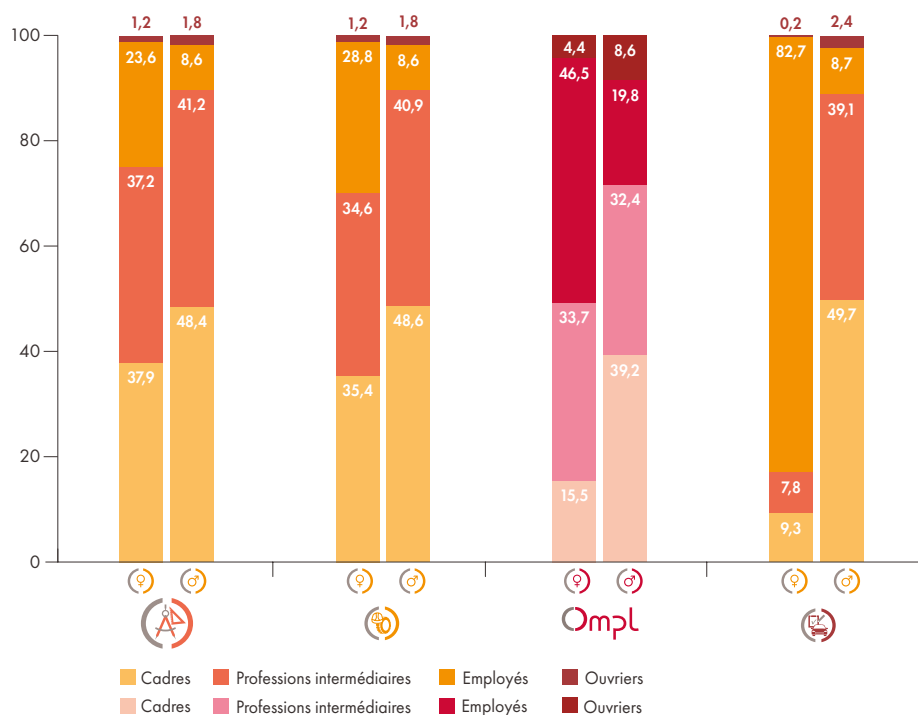
Sources : Insee, DADS/DSN, 2013-2021, estimations.



FEMMES PLUS SOUVENT EMPLOYÉES

- Au niveau de la branche, par rapport à la répartition observée pour leurs homologues masculins :
 - la part des employés est beaucoup plus importante chez les femmes. Elle atteint 23,6 % contre 8,6 % pour les hommes, soit un différentiel de + 15 points pour les femmes ;
 - avec un écart de + 10,5 points en faveur des hommes, les cadres constituent la seconde catégorie sociale la moins équilibrée entre les genres.
- Au niveau du secteur, la fréquence des employées est plus marquée pour l'ensemble des femmes (28,8 %). Pour cette catégorie sociale, le différentiel entre les genres est plus important que celui de la branche : la part est supérieure de + 20,2 points chez les femmes.

Répartition des salariés par catégorie sociale et genre (%)



Sources : Insee, DADS/DSN, 2016-2021.



86,9 % DES SALARIÉS DANS 13 PROFESSIONS

La PCS-ESE (nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles des employeurs privés et publics) de l'INSEE sert aux employeurs pour codifier la profession de leurs salariés dans les enquêtes statistiques, les déclarations et les formulaires administratifs.

Dans la branche, deux professions regroupent 51,7 % des salariés :

- les dessinateurs en bâtiment, travaux publics (26,5 %) ;
- les architectes salariés (25,2 %).

Ventilation des principaux effectifs salariés par PCS détaillées⁽¹⁾

Type de métier	PCS-ESE	2016		2021	
		Effectif	Part (%)	Effectif	Part (%)
Exercice total du métier	382b - Architectes salariés ⁽²⁾	10 365	23,5	11 107	25,2
Exercice partiel du métier	382a - Ingénieurs et cadres d'étude du bâtiment et des travaux publics	1 502	3,4	4 313	9,8
	382c - Ingénieurs, cadres de chantier et conducteurs de travaux (cadres) du bâtiment et des travaux publics	415	0,9	566	1,3
	465a - Concepteurs et assistants techniques des arts graphiques, de la mode et de la décoration salariés	384	0,9	711	1,6
	472a - Dessinateurs en bâtiment, travaux publics	10 754	24,4	11 692	26,5
	472c - Métreurs et techniciens divers du bâtiment et des travaux publics	711	1,6	1 135	2,6
Soutien au métier	461b - Secrétaires de direction, assistants de direction (non cadres)	677	1,5	779	1,8
	461c - Secrétaires de niveau supérieur (non cadres, hors secrétaires de direction)	271	0,6	584	1,3
	542a - Secrétaires	3 570	8,1	2 467	5,6
Soutien à l'entreprise	373d - Cadres des autres services administratifs des petites et moyennes entreprises	727	1,6	968	2,2
	543g - Employés administratifs qualifiés des autres services des entreprises	1 560	3,5	2 532	5,7
	543h - Employés administratifs non qualifiés	473	1,1	983	2,2
	564b - Employés des services divers	823	1,9	489	1,1

Sources : Insee, DADS/DSN, 2016-2021.

(1) : Seules les PCS-ESE regroupant plus de 1 % des salariés en 2021 sont comptabilisées.

(2) : Seuls les architectes DPLG ou DE-HMNOP peuvent porter le titre d'architecte et sont habilités à réaliser les plans d'un projet architectural, sous réserve d'être inscrits à l'ordre des architectes. La PCS détaillée ne permettant pas de faire la distinction entre architectes en titre, diplômés d'école d'architecture, architectes d'intérieur..., les architectes salariés ont été classés dans «exercice total du métier».



Exercice total du métier : salariés dont le diplôme permet d'exercer l'ensemble des tâches propres à l'activité libérale de l'entreprise (architectes salariés, experts en automobile salariés, médecins salariés, chirurgiens-dentistes salariés, pharmaciens salariés, vétérinaires salariés, huissiers de justice salariés, commissaires-priseurs salariés, mandataires et administrateurs judiciaires salariés, avocats salariés...).

Exercice partiel du métier : salariés dont la certification permet d'exercer une partie des tâches propres à l'activité libérale de l'entreprise (préparateurs en pharmacie, juristes, techniciens de laboratoire, dessinateurs en bâtiments...).

Soutien au métier : salariés réalisant des tâches en soutien de l'activité libérale (assistantes dentaires, auxiliaires vétérinaires, assistantes juridiques, secrétaires, ouvriers qualifiés...).

Soutien à l'entreprise : salariés réalisant des tâches en soutien à l'activité de l'entreprise (comptables, standardistes, employés administratifs, chargés des ressources humaines...).



EMPLOIS ORGANISÉS AUTOUR DU MÉTIER

69,1 % des salariés de la branche ont un métier directement en lien avec l'activité de l'entreprise :

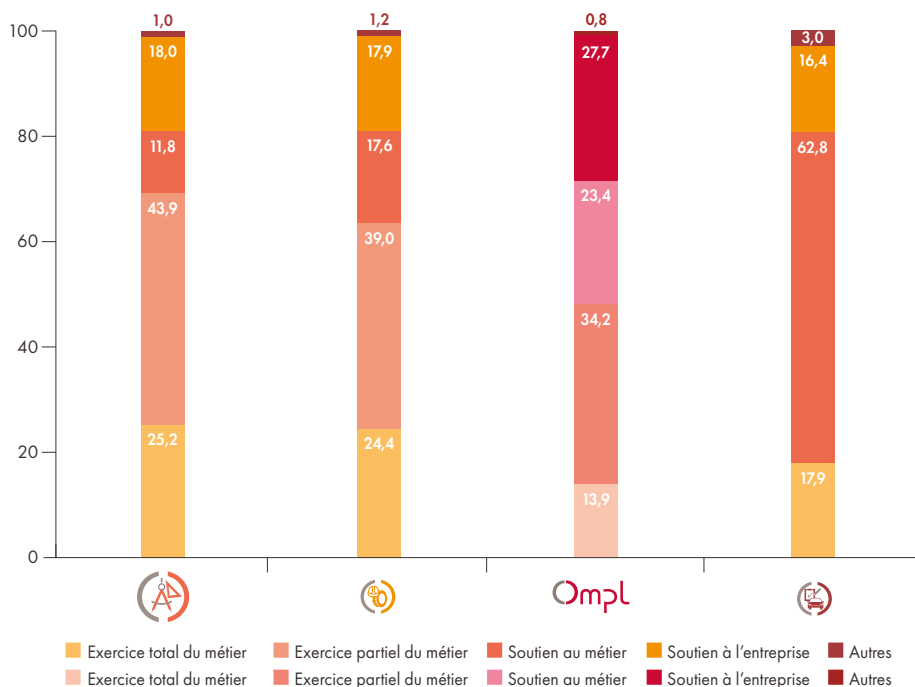
- 43,9 % réalisent une partie des tâches propres à l'activité libérale de l'entreprise. Leur certification ou leur qualification leur permet de prendre en charge certaines composantes du cœur de métier.

Au niveau du secteur, ce type de métier est sous-représenté (39 %).

- 25,2 % peuvent être en charge de toutes les tâches propres à l'activité libérale de l'entreprise. Ils sont obligatoirement titulaires des diplômes permettant d'exercer le cœur de métier.

Au niveau du secteur, ce type de métier est aussi fréquent (24,4 %).

Répartition des salariés par type de métier (%)



Source : Insee, DSN, 2021.



MÉTIERS GENRÉS

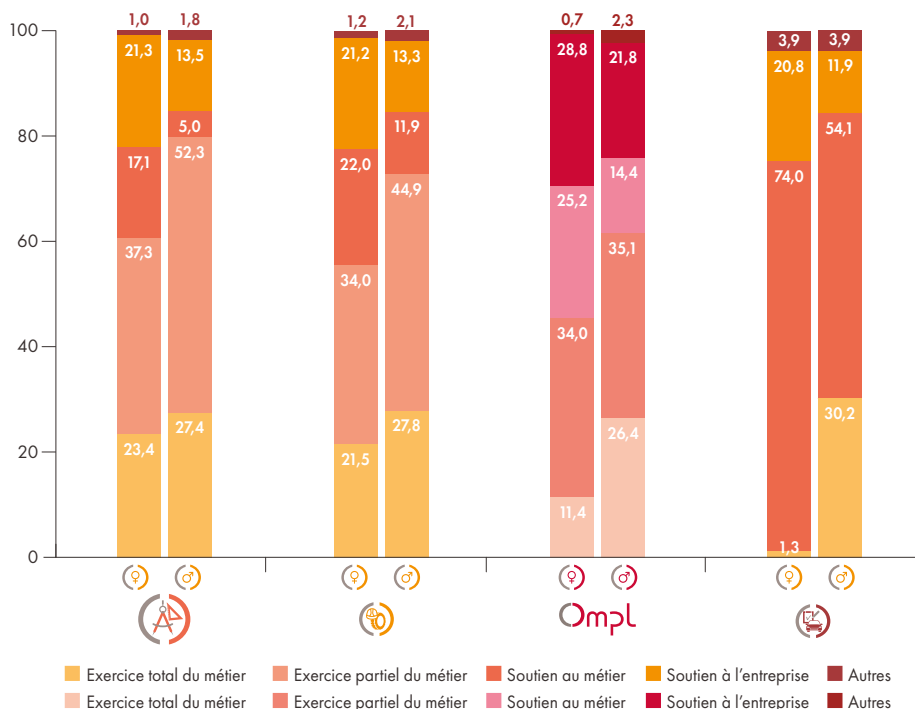
• Au sein de la branche, les emplois centrés sur l'exercice partiel du métier sont les plus fréquents (43,9 %) mais une influence du genre est observée.

Ce type de métier est exercé par 37,3 % des femmes contre 52,3 % des hommes, soit un écart de 15 points. Le soutien au métier rassemble 17,1 % des femmes contre 5 % des hommes, ce qui implique un écart très important de 12,1 points.

• Au niveau du secteur, le différentiel est moindre pour les emplois organisés autour du cœur de métier de l'entreprise (10,9 points), 34 % des femmes et 44,9 % des hommes.

Le soutien au métier est caractérisé par un différentiel de 10,1 points, similaire à celui de la branche, 22 % des femmes contre 11,9 % des hommes.

Répartition des salariés par type de métier et genre (%)



Source : Insee, DSN, 2021.



FORTES SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

La répartition des salariés par catégorie sociale varie de manière notable d'une région à l'autre. Ainsi, la part des cadres est maximale pour l'Île-de-France (51,2 %) mais son minimum est atteint pour le Centre-Val de Loire (31,8 %).

Répartition des salariés par catégorie sociale et région (%)

Régions	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	ND
Auvergne-Rhône-Alpes	43,2	39,3	16,3	1,1	0,0
Bourgogne-Franche-Comté	34,6	43,3	21,1	1,1	0,0
Bretagne	32,4	47,0	19,8	0,8	0,0
Centre-Val de Loire	31,8	42,8	23,4	2	0,0
Corse	44,5	38,3	15,3	ND	1,9
DOM regroupés	35,5	38,5	22,7	3,4	0,0
Grand Est	40,6	40,4	18,0	1,1	0,0
Hauts-de-France	43,6	36,0	18,5	1,9	0,0
Île-de-France	51,2	33,4	13,5	1,8	0,0
Normandie	36,9	42,6	18,8	1,6	0,0
Nouvelle-Aquitaine	36,4	44,2	18,4	1,1	0,0
Occitanie	34,2	43,9	21,0	1	0,0
Pays de la Loire	32,8	47,2	18,7	1,3	0,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	40,9	37,5	19,9	1,7	0,0
	42,5	39,0	17,0	1,5	0,0
	41,4	37,5	19,6	1,5	0,0
	19,5	33,5	42,0	5,1	0,0

Source : Insee, DSN, 2021.

ND : non déterminé pour cause de secret statistique.